

**RÉSOLUTION N° 656**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE  
L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES- CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE  
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) 2019**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 703 (19), “Ordre du jour provisoire de la Conférence des ministres de l’Agriculture des Amériques - Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) 2019”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.p du règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’analyser l’ordre du jour provisoire des réunions du Conseil ; et

Que le Comité exécutif, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire, a analysé l’ordre du jour provisoire de la Conférence des Ministres de l’Agriculture des Amériques– Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) 2019,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l’ordre du jour provisoire de la Conférence des Ministres de l’Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) 2019.
2. De demander aux membres du Comité exécutif de convaincre les ministres de l’Agriculture de leur pays de l’importance d’assister à cette réunion.
3. D’encourager le directeur général à élaborer un document à l’intention des ministres, prévoyant des actions concrètes et viables, ainsi que des produits fondés sur des résultats, en vue de promouvoir une agriculture durable et inclusive sur le continent.